



REGLEMENT DES FINALES DES CHAMPIONNATS VAUDOIS

Le présent règlement définit les conditions de sélection et de participation pour l'attribution du titre de champion vaudois.

La société membre de l'AVSH désignée chaque année pour l'organisation du championnat en élabore les propositions en tenant compte du présent règlement.

Le titre de champion vaudois est attribué lors de la finale du championnat des cavaliers de concours.

Si la date est modifiée, le comité exécutif de l'AVSH s'assurera qu'aucun autre concours ne puisse être organisé par une autre société sans l'autorisation de l'AVSH.

Le Championnat vaudois doit rester LE CONCOURS par excellence.

Le cavalier sacré champion vaudois doit être reconnu comme tel et lors de participations aux concours suivants, il est recommandé de le présenter.

Participation

Le Championnat vaudois est réservé aux cavaliers membres d'une société affiliée à l'AVSH et domiciliés dans le canton de Vaud, hormis les épreuves d'ouvertures R et N.

Catégorie P : réservée aux cavaliers poneys.

Catégorie B : réservée aux cavaliers B ou les cavaliers R aillant obtenu leur licence depuis moins de cinq mois et n'aillant pas participé à des épreuves R/N110.

Catégorie R : réservée aux cavaliers régionaux.

Catégorie N : réservée aux cavaliers nationaux.

Le cavalier ne peut participer qu'à une seule finale cantonale de saut. Idem pour son cheval/poney.

Exception : Championnat vaudois des Sociétés AVSH.



Epreuve d'ouverture

Pour tous les championnats, une épreuve est organisée en tant que prix d'ouverture.

Pour les **Poneys** ainsi que les **Brevets** une épreuve spéciale d'ouverture est organisée avec 2 degrés. (Distances adaptées selon RS). Ces deux épreuves sont courues sur le même parcours.

- Degrés 1 : PB70, barème A au temps différé. (Réservé aux cavaliers poneys et brevets participants au championnat)
- ou
- Degrés 2 : BR90, barème A au temps différé. (Réservé aux cavaliers poneys, poneys licenciés et brevets participants au championnat)

Pour la catégorie R le prix d'ouverture est une **R125, barème A au chrono ou A au temps différé.**

Pour la catégorie N le prix d'ouverture est une **N130, barème A au chrono ou A au temps différé.**

Finales des Championnats Vaudois

Poneys

Le Championnat vaudois de saut poneys se court sur une épreuve spéciale en 2 manches avec en cas d'égalité de points 1 barrage pour les médailles (barème A au chrono).

1^{ère} manche : catégories A, B, C, C handicap, D, D handicap.

2^{ème} manche : D handicap, D, C handicap, C, B, A.

Le chrono de la 2^{ème} manche est pris en compte pour le classement.

Barrage : catégories A, B, C, C handicap, D, D handicap.

L'ordre de départ de la 2^{ème} manche est identique à celui de la 1^{ère} manche. La 2^{ème} manche peut être réduite.

- Hauteurs :
 - Cat. poneys A : P50 (spéciale)
 - Cat. poneys B : P60 (spéciale)
 - Cat. poneys C : P80 (spéciale)
 - Cat. poneys D : P100 (spéciale)

Les paires ayant obtenus un ou des classements d'une hauteur supérieure de 100 cm depuis le dernier championnat partiront avec un handicap de 10 cm.

La 2^{ème} manche peut être réduite. La 2^{ème} manche peut être rehaussée.

Finance d'inscription : CHF 50.-

Prix: 30 % en espèce (min. 3 cavaliers par catégorie) : CHF 100.-, 80.-, 65.-...
Médailles aux 3 premiers de chaque catégorie classée.
Plaques et flots : A, B 30% des partants, max 10 pl.
C : 30% des partants, max 10 pl.
D : 30% des partants, max 10 pl.

.....



Brevets

Le Championnat vaudois de saut catégorie brevet se court selon les critères suivants :

- **1ère épreuve** : Jugée au style et barème A au chrono.
 - **2ème épreuve** : barème A au chrono plus un barrage au chrono.
- Départ dans l'ordre inverse du classement provisoire. Les cavaliers éliminés à la première épreuve, peuvent prendre le départ de la deuxième épreuve.
- Pour l'attribution du titre, on tient compte des rangs des classements des deux épreuves. En cas d'égalité, c'est l'épreuve de style qui prime.
- Possibilité de prendre un 2^{ème} cheval, mais celui du championnat doit prendre le départ en premier.

Finance d'inscription : Au style CHF 35.- / finale CHF 40.-

Prix épreuve style : 30% en espèce : CHF 100.- / 80.- / 65.- / 55.- etc.

Prix « finale » : Prix en espèce, plaques et flots aux 30 % des participants (max. 10 plaques)
CHF 200.- / 160.- / 130.- / etc...
Médailles aux 3 premiers.
Echarpe au vainqueur.

Cavaliers R

Epreuves qualificatives

Se jugent au barème A au chrono R : **R125**.

Prix en espèce.

Plaques et flots selon règlement de la FSSE.

Possibilité de prendre un 2^{ème} cheval, mais celui du championnat doit prendre le départ en premier.

Les 25 meilleurs cavaliers voir plus en cas d'égalité de points, peuvent participer à la finale.

Les pénalités (points) de la phase qualificative sont prises en compte pour le calcul du résultat final du championnat.

Epreuves finales

Degré **R130** jugé au barème A au chrono en 2 manches + barrage pour les médailles en cas d'égalité de points.

La 2^{ème} manche peut être réduite et les obstacles rehaussés de 5cm.

Première manche : départ dans l'ordre inverse du classement de l'épreuve qualificative.

Deuxième manche : départ dans l'ordre inverse du classement provisoire.



Classement final : Total des pénalités de la manche qualificative + les pénalités des 2 manches de la finale.
Le chrono de la 2^{ème} manche de la finale est pris en compte pour le classement.
Barrage pour les médailles en cas d'égalité de points.

Finances d'inscription R : Phase qualificative CHF 55.- finale du dimanche : CHF 70.-

Prix minimum : En espèces au 30 % des partants de la phase finale
CHF 500.- / 400.- / 320.- etc.
Médailles aux 3 premiers.
Echarpe au vainqueur.
Don d'honneur au vainqueur.
Plaques et flots à tous les classés (max. 10 plaques).

.....

Cavaliers N

Epreuves qualificatives

Se juge au barème A au chrono. **N135**

Prix en espèce.

Plaques et flots selon règlement de la FSSE.

Possibilité de prendre un 2^{ème} cheval, mais celui du championnat doit prendre le départ en premier.

Les 25 meilleurs cavaliers voir plus en cas d'égalité de points, peuvent participer à la finale.

Les pénalités (points) de la phase qualificative sont prises en compte pour le calcul du résultat final du championnat.

Epreuves finales N.

Degré **N 135** jugé au barème A au chrono en 2 manches + barrage pour les médailles en cas d'égalité de point.

La 2^{ème} manche peut être réduite et les obstacles rehaussés de 5cm

Première manche : Départ dans l'ordre inverse du classement de l'épreuve qualificative.

Deuxième manche : Départ dans l'ordre inverse du classement provisoire.

Classement final: Total des pénalités de la manche qualificative + les pénalités des 2 manches de la finale.
Le chrono de la 2^{ème} manche de la finale est pris en compte pour le classement.
Barrage pour les médailles en cas d'égalité de points.

Finances d'inscription N : Phase qualificative CHF 60.- / finale : CHF 70.-



Prix minimum :

En espèces au 30 % des partants de la phase finale
CHF 500.- / 400.- / 320.- etc.
Médailles aux 3 premiers.
Echarpe au vainqueur.
Don d'honneur au vainqueur.
Plaques et flots à tous les classés (max. 10 plaques).
CHF 100.- en complément à toutes les paires non-classées
ayant fini la 2^{ème} manche.

L 'AVSH fournit à l'organisateur :

- un montant forfaitaire pour les finales
- les écharpes pour les vainqueurs des différentes finales
- les médailles des podiums des différentes finales
- les plaques et les flots pour les différentes finales
- les CHF 100.- des paires non-classées ayant fini la 2^{ème} manche de la finale N.

Les finances d'inscription de ces épreuves sont pour l'organisateur.

Toutes les modifications du présent règlement sont réservées au comité exécutif de l'AVSH ou à une commission formée à cet effet.

Après modification du présent règlement, l'AVSH est tenue de le faire publier sur le site de l'AVSH (www.avsh.ch)

Révision le 3 février 2025 par une commission composée de :
Dominique Nicod, Michel Pollien, David Kohnké-Krug et Laure Bavaud

Dernières modifications :

le 26.03.2019, le 30.06.2020 (spécial COVID-19), le 12.04.2021, le 26.07.2021, le 3 février 2025.